Nations Unies S/2002/511



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 mai 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 2 mai 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Comme l'annonçait la lettre que je vous ai adressée le 1er mai 2002, et en l'absence prolongée de l'indispensable coopération du Gouvernement israélien, je dissous aujourd'hui l'équipe d'établissement des faits. Je communique cette décision à M. Ahtisaari et à son équipe, ainsi qu'au Gouvernement israélien et à l'Autorité palestinienne.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude au Président Ahtisaari, à Mme Ogata, à M. Sommaruga et à tous les membres de l'équipe pour leur contribution aux efforts que j'ai déployés en vue d'appliquer la résolution 1405 (2002). Je suis convaincu que l'équipe aurait agi de façon professionnelle et impartiale dans la préparation du rapport demandé par le Conseil. Mais je souscris sans réserve à sa conclusion que, sans l'entière coopération des deux parties et sans une visite sur les lieux, il ne lui serait pas possible d'établir un rapport précis, crédible, approfondi et équilibré sur les événements survenus récemment dans le camp de réfugiés de Djénine.

(Signé) Kofi A. **Annan**

02-36532 (F) 030502 030502